

**Pôle
Métropolitain
de l'Oise** | AGGLOMÉRATIONS
BEAUVAIS | COMPIÈGNE | CREIL

Le 17.VI. 2019

Pôle Métropolitain de l'Oise

Objet : réunion du comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Oise

Madame, Monsieur, *Cher collègues,*

Nous avons l'honneur de vous convier à une réunion du Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Oise qui se tiendra le :

Jeudi 27 juin 2019 – 9 HEURES 30

***Salle du Conseil Municipal
Hôtel de Ville de Compiègne
Place de l'Hôtel de Ville – 60200 COMPIEGNE***

Cette séance sera précédée d'un petit déjeuner à 9 heures dans les locaux de l'hôtel de Ville de Compiègne.

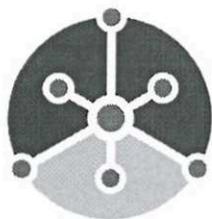
L'ordre du jour est annexé à la présente convocation.

Vous remerciant par avance de votre présence, nous vous prions de croire à l'assurance de nos salutations distinguées.

Très cordialement,

Le Président

Philippe MARINI



**Pôle
Métropolitain
de l'Oise** | AGGLOMÉRATIONS
BEAUVAIS | COMPIÈGNE | CREIL

COMITE SYNDICAL

27 juin 2019

9 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

- 1. Compte de gestion 2018**
- 2. Compte administratif 2018**
- 3. Affectation de résultat 2018**

- 4. Questions diverses**

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE - 5 JUL. 2019

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**



L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin à neuf heures trente, le comité syndical du pôle métropolitain dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Compiègne, sous la Présidence de Monsieur Philippe Marini,

Étaient présents : Monsieur Philippe MARINI, Monsieur Bernard HELLAL, Monsieur Jean DESESSART, Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Monsieur Gérard HEDIN.

Monsieur Dominique DEVILLERS, pouvoir à Monsieur Gérard HEDIN

Monsieur Gérard HEDIN a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de présents : 5

Nombre de votants : 6

1- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU COMPTABLE

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de déclarer que les comptes de gestion du PMO dressés pour l'exercice 2018 par le trésorier n'appellent aucune observation, ni réserve de sa part,
- d'arrêter les comptes de l'exercice 2018 selon les résultats d'exécution du budget.

2- APPROBATION DU COMPTE DE ADMINISTRATIF 2018

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide

- D'adopter le compte administratif 2018 du budget du pôle métropolitain de l'Oise comme suit :

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1	0,00	Résultat reporté N-1	0,00
Dépenses de l'exercice	3 990,00	Recettes de l'exercice	30 000,00
Total :	3 990,00	Total :	30 000,00
Résultat de la section de fonctionnement		26 010,00	

Résultat de la section d'investissement	0,00
---	------

Le résultat cumulé au 31/12/2018 est de :

26 010,00

- De donner quitus à Monsieur Jean-Claude Villemain de sa gestion pour l'exercice 2018.

3- AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET 2018

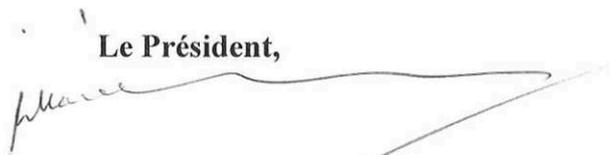
Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De confirmer la reprise au **compte 002** en section de fonctionnement du solde du résultat d'exploitation + **26 010,00 euros**.

La séance est levée à 10 heures 30

Pour extrait conforme,

Le Président,



Philippe MARINI

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE - 5 JUL. 2019



POLE METROPOLITAIN DE L'OISE

EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin à neuf heures trente, le comité syndical du pôle métropolitain dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Compiègne, sous la Présidence de Monsieur Philippe Marini,

Etaient présents : Monsieur Philippe MARINI, Monsieur Bernard HELLAL, Monsieur Jean DESESSART, Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Monsieur Gérard HEDIN.

Monsieur Dominique DEVILLERS, pouvoir à Monsieur Gérard HEDIN

Monsieur Gérard HEDIN a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de présents : 5

Nombre de votants : 6

1- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU COMPTABLE

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de déclarer que les comptes de gestion du PMO dressés pour l'exercice 2018 par le trésorier n'appellent aucune observation, ni réserve de sa part,
- d'arrêter les comptes de l'exercice 2018 selon les résultats d'exécution du budget.

2- APPROBATION DU COMPTE DE ADMINISTRATIF 2018

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide

- D'adopter le compte administratif 2018 du budget du pôle métropolitain de l'Oise comme suit :

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1	0,00	Résultat reporté N-1	0,00
Dépenses de l'exercice	3 990,00	Recettes de l'exercice	30 000,00
Total :	3 990,00	Total :	30 000,00
Résultat de la section de fonctionnement			26 010,00

Résultat de la section d'investissement	0,00
---	------

Le résultat cumulé au 31/12/2018 est de :

26 010,00

- De donner quitus à Monsieur Jean-Claude Villemain de sa gestion pour l'exercice 2018.

POLE METROPOLITAIN DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2019-05

A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
- 5 JUL. 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin à neuf heures trente, le comité syndical du pôle métropolitain dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Compiègne, sous la Présidence de Monsieur Philippe Marini,



Étaient présents : Monsieur Philippe MARINI, Monsieur Bernard HELLAL, Monsieur Jean DESESSART, Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Monsieur Gérard HEDIN.

Monsieur Dominique DEVILLERS, pouvoir à Monsieur Gérard HEDIN

Monsieur Gérard HEDIN a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de présents : 5

Nombre de votants : 6

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU COMPTABLE

Rapporteur : Monsieur le Président

Le compte de gestion du comptable est, en application des dispositions de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, produit à l'ordonnateur avant le 1er juin qui suit la clôture de l'exercice, afin d'être présenté à l'assemblée délibérante qui arrête les comptes avant le 30 juin.

Vu les comptes de gestion conformes aux instructions comptables et budgétaires applicables M14

Considérant que les comptes de gestion 2018 du pôle métropolitain de l'Oise et du comptable font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs de l'ordonnateur,

Décision :

A l'unanimité le comité syndical décide :

- de déclarer que les comptes de gestion du PMO dressés pour l'exercice 2018 par le trésorier n'appellent aucune observation, ni réserve de sa part,
- d'arrêter les comptes de l'exercice 2018 selon les résultats d'exécution du budget.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe MARINI

DÉPOSÉ
 A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
 LE - 5 JUL. 2019



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 050007

NOY DU POSTE COMPTABLE : TRES. BEAUVAIS MUNICIPALE

ETABLISSEMENT : POLE METROPOLITAIN OISE(PMO)

Résultats budgétaires de l'exercice

05000 - POLE METROPOLITAIN OISE(PMO)

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		30 000,00	30 000,00
Titres de recette émis (b)		30 000,00	30 000,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		30 000,00	30 000,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		30 000,00	30 000,00
Mandats émis (f)		3 990,00	3 990,00
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		3 990,00	3 990,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédant		26 010,00	26 010,00
(h - d) Déficit			

POLE METROPOLITAIN DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2019-06

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin à neuf heures trente, le comité syndical du pôle métropolitain dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Compiègne, sous la Présidence de Monsieur Philippe Marini,

Etaient présents : Monsieur Philippe MARINI, Monsieur Bernard HELLAL, Monsieur Jean DESESSART, Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Monsieur Gérard HEDIN.

Monsieur Dominique DEVILLERS, pouvoir à Monsieur Gérard HEDIN

Monsieur Gérard HEDIN a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de présents : 5

Nombre de votants : 6

A l'unanimité le comité syndical désigne monsieur DESESSART, président de séance pour l'approbation du compte administratif

APPROBATION DU COMPTE DE ADMINISTRATIF 2018

Rapporteur : Monsieur Jean DESESSART

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu la délibération du comité syndical du pôle métropolitain de l'Oise du 12 AVRIL 2018 approuvant le budget primitif 2018 ,

Considérant que l'arrêté des comptes de l'établissement public est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par Monsieur le Président qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme aux instructions comptables et budgétaires M14 et le rapport de présentation,

Décision :

A l'unanimité le comité syndical décide :

- d'adopter le compte administratif 2018 du budget du pôle métropolitain de l'Oise comme suit :

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1	0,00	Résultat reporté N-1	0,00
Dépenses de l'exercice	3 990,00	Recettes de l'exercice	30 000,00
Total :	3 990,00	Total :	30 000,00
Résultat de la section de fonctionnement			26 010,00
Résultat de la section d'investissement			0,00

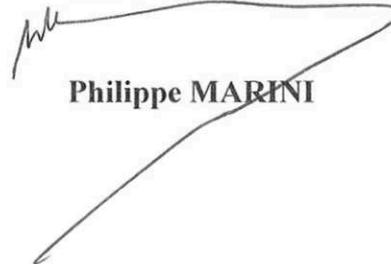
Le résultat cumulé au 31/12/2018 est de :

26 010,00

- De donner quitus à Monsieur Jean-Claude Villemain de sa gestion pour l'exercice 2018.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Philippe MARINI

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE - 5 JUIL. 2019

- POLE METROPOLITAIN (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)



Numéro SIRET : 20007877200015

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE BEAUVAIS MUNICIPALE

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : POLE METROPOLITAIN (3)

ANNEE 2018

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc)

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	20

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (2) de l'article pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

POLE METROPOLITAIN - POLE METROPOLITAIN - CA - 2018

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 430,00		3 430,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	560,00		560,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	3 990,00	0,00	3 990,00
	Pour information			0,00
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	0,00	0,00	0,00
	Pour information			0,00
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	19 730,00	3 430,00	0,00	0,00	16 300,00
611	Contrats de prestations de services	19 730,00	3 430,00	0,00	0,00	16 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 270,00	560,00	0,00	0,00	3 710,00
6218	Autre personnel extérieur	4 270,00	560,00	0,00	0,00	3 710,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6532	Frais de mission	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		30 000,00	3 990,00	0,00	0,00	26 010,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		30 000,00	3 990,00	0,00	0,00	26 010,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		30 000,00	3 990,00	0,00	0,00	26 010,00
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
139146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV – II (3) 0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

POLE METROPOLITAIN DE L'OISE

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

SIGNATURES

ARRETE- SIGNATURES

Le président,

Philippe MARINI

Délibéré par le conseil syndical réuni en session ordinaire

DÉPOSÉ
 A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
 LE - 5 JUL. 2019

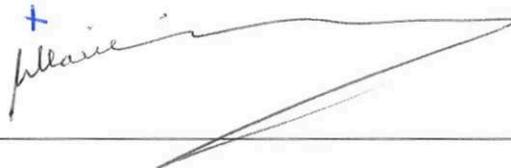
COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	SIGNATURE	DELEGUES SUPPLEANTS	SIGNATURE
CA du Beauvaisis	Caroline CAYEUX		Corinne CORILLION	
CA du Beauvaisis	Dominique DEVILLERS		Charles LOCQUET	
CA du Beauvaisis	Gérard HEDIN		Jean-Marie JULLIEN	
CA Creil sud Oise	Jean-Claude VILLEMAIN		Jean-Pierre BOSINO	
CA Creil sud Oise	Sophie LEHNER		Jean-François DARDENNE	
CA Creil sud Oise	Michel EUVERTE		Jean-Jacques DAUBRESSE	
CA de la région de Compiègne et de la basse automne	Philippe MARINI +		Michel FOUBERT	
CA de la région de Compiègne et de la basse automne	Bernard HELLAL		Jean DESESSART	
CA de la région de Compiègne et de la basse automne	Laurent PORTEBOIS		Nicolas LEDAY	

D2 - ARRETE- SIGNATURES

Présenté par le Président,

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :



Budget Principal :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTE : Pour :



Abstentions :



Contre :



DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE - 5 JUL. 2019



POLE METROPOLITAIN DE L'OISE

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

RAPPORT DE PRESENTATION

Le vote du compte administratif 2018 termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Pour rappel, ce dernier a été précédé par le vote du budget primitif le 12 avril 2018.

Les documents budgétaires « réglementaires », remis à l'ensemble des membres du comité syndical, répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire des instructions M14.

S'agissant de ces documents officiels, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- consultation sur place au service des finances du pôle métropolitain (locaux au 3ème étage de la Mairie de Beauvais),
- envoi dématérialisé via internet sur simple demande par email à formuler à l'adresse finances@beauvaisis.fr,
- envoi par courrier postal sur demande écrite moyennant le coût de reproduction du document demandé.

Pour ce qui concerne les élus du syndicat, ces documents officiels sont insérés au dossier du comité syndical transmis dans les délais légaux prévus à l'article L2121-12 du CGCT.

Le présent compte administratif est le premier du pôle métropolitain créé par arrêté préfectoral du 10 janvier 2018

I – LE RESULTAT DU BUDGET

	Résultat d'exécution 2018	Résultats au 31/12/2018(A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	26 010,00	26 010,00		26 010,00
Investissement				
Total :	26 010,00	26 010,00	0,00	26 010,00

Le résultat cumulé de l'exercice 2018 s'établit à + 26 010 euros . Ce montant correspond à la reprise anticipée du résultat voté lors du budget primitif le 16 janvier 2019.

Ce résultat provient de la faible réalisation des dépenses (13%). Il permet de ne pas augmenter les cotisations en 2019.

A noter qu'il n'y a pas eu de mouvements sur la section d'investissement.

II – Les recettes de la section de fonctionnement

Chap.	Art.	Libellé	Crédits ouverts 2018	CA 2018	Taux réel	Commentaires
74	74758	Autres groupement	30 000	30 000	100%	Cotisations des intercommunalités adhérentes (cab : 11.247,16 € ; ARC : 9.234,15 € ; ACSO : 9.518,69 €)
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			30 000	30 000	100%	

III– Les dépenses de la section de fonctionnement

Chap.	Art.	Libellé	Crédits ouverts 2018	CA 2018	Taux réel	Commentaires
011	611	Contrat de presta. de services	19 730	3 430	17%	Prestation et mise à disposition des agents des services financiers, assemblées et informatiques de l'agglomération du Beauvaisis selon la convention du 18/04/2018, En 2019, ces dépenses seront toutes prises en charge sur l'article 611 (prestation de service). L'étude marketing territorial n'a donné lieu à aucune dépense puisque la consultation a été infructueuse et doit être relancée en 2019.
012	6218	Autre personnel extérieur	4 270	560	13%	
65	651	Red.Conc.Brev.Lic.Proc.Log Dr.	3 000	-		Divers droits d'accès
65	6532	Frais de mission	3 000	-		Frais de mission des élus
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			30 000	3 990	13%	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2019-07

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin à neuf heures trente, le comité syndical du pôle métropolitain dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Compiègne, sous la Présidence de Monsieur Philippe Marini,

Étaient présents : Monsieur Philippe MARINI, Monsieur Bernard HELLAL, Monsieur Jean DESESSART, Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Monsieur Gérard HEDIN.

Monsieur Dominique DEVILLERS, pouvoir à Monsieur Gérard HEDIN

Monsieur Gérard HEDIN a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de présents : 5

Nombre de votants : 6

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET 2018

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu la délibération du comité syndical en date du 27 juin 2019 adoptant le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-13 du code général des collectivités territoriales applicables aux communes, dont les dispositions sont reprises par l'article L.5211-36 pour les établissements publics de coopération intercommunale,

Considérant que par délibération en date du 16 janvier 2019, le comité syndical a approuvé la reprise anticipée et l'affectation provisoire des résultats du budget pour l'exercice 2018, Considérant que le compte administratif 2018 et le compte de gestion confirment en tous points les résultats du budget, soit un excédent de fonctionnement de 26 010, 00 euros

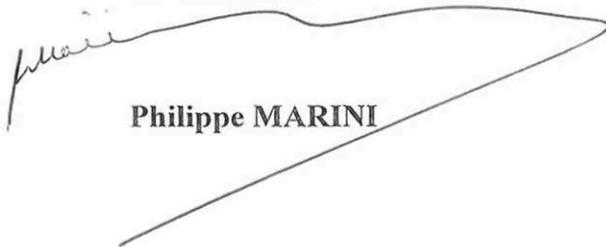
Décision :

A l'unanimité le comité syndical décide :

- De confirmer la reprise au **compte 002** en section de fonctionnement du solde du résultat d'exploitation + **26 010,00 euros**.

Pour extrait conforme,

Le Président,


Philippe MARINI